

BTS Métiers de l'audiovisuel option gestion de la production



L'appellation "Gestion de Production" fait référence à une fonction indispensable à la réalisation d'un projet audiovisuel quels que soient l'ampleur, le secteur d'activité concerné ou les techniques mises en œuvre. Ce diplôme assure une formation commune sur laquelle s'organisent cinq options.

Le gestionnaire de la production assure l'interface entre le client, la chaîne de télévision ou la société de production. Il doit posséder une culture techno logique et appréhender toute la chaîne de production (Workflow), de la captation à la diffusion du produit. La gestion de projet est au centre des besoins et il est primordial de développer dans la formation la gestion et la planification de projet audiovisuel. Pour que ce technicien puisse travailler en équipe et assurer une programmation et un suivi efficace des opérations et des contrats, il est nécessaire qu'il possède les connaissances des différentes technologies utilisées dans un projet.

La diversité des situations professionnelles suppose une capacité d'ouverture et de dialogue.

L'appropriation d'un vocabulaire commun, la connaissance des modes de fabrication et de diffusion permettent à chaque intervenant de se situer, de s'intégrer et de s'adapter dans la chaîne audiovisuelle. La formation repose sur des bases communes d'enseignement modulées par des niveaux taxonomiques adaptés aux besoins exprimés par les entreprises du secteur.

Le technicien supérieur en audiovisuel option "**Gestion de Production**" contribue à la mise en place et au suivi administratif, juridique et financier d'un projet en participant à la réunion et à la gestion des moyens matériels, humains et financiers nécessaires. Dans le cadre de sa spécialité et en fonction du degré d'autonomie dont il dispose, il analyse la situation, évalue les besoins, met en place les moyens, planifie et organise, assure la logistique, contrôle l'évolution et le déroulement du projet en veillant au respect de l'enveloppe budgétaire.

Il veille à optimiser la circulation des informations nécessaires au bon déroulement du projet. Pour cela, il se sert des outils de communication issus des nouvelles technologies. Il a régulièrement recours à l'anglais dans ses relations avec l'environnement ou pour utiliser la documentation professionnelle.

Débouchés

Les techniciens audiovisuels peuvent travailler dans des sociétés de productions audiovisuelles ou cinématographiques, le service intégré d'une entreprise, une collectivité locale, pour des prestataires de services (postproduction, communication, événementiel, publicité) ou auprès d'entreprises de diffusion (chaînes de télévision nationales, régionales, thématiques, salles de spectacles...).

Métiers accessibles :

- assistant de production
- attaché ou adjoint de production
- adjoint de chef d'atelier de production ou de chargé de production
- responsable de planning
- régisseur

En fonction de son potentiel et de l'expérience professionnelle acquise, le titulaire du diplôme pourra évoluer vers les fonctions de Chef d'atelier de production, chargé de production, administrateur de production, régisseur général...

Accès à la Formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac STMG, STD2A

Programme

Matières	1 ^{ère} Année*	2 ^{ème} Année*
Culture audiovisuelle et artistique	8h	8h
Anglais	3h	3h
Economie et gestion	5h	5h
Technologie des équipements supports	4h	4h
Technique de mise en œuvre	11h	11h
Langue vivante étrangère II (facultatif)	2h	2h

*horaires hebdomadaires

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E1 – Culture audiovisuelle et artistique	2
E2 – Anglais	2
E3 – Environnement économique, juridique et technologique des équipements et supports	4
E4 – Techniques et mise en œuvre	4
E5 – Epreuve professionnelle de synthèse	4
E6 – Situation en milieu professionnel	1
Epreuve facultative Langue vivante étrangère II	Pts >10
Epreuve facultative Engagement étudiant(1)	

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans

l'exercice des activités mentionnées à l'[article L. 611-9 du code de l'éducation](#) et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E6 Situation en milieu professionnel

Descriptif des matières

Domaine littéraire et artistique : étude des productions et des œuvres qui relèvent en particulier des domaines de l'écrit, de l'image fixe ou animée, du son, de l'audiovisuel, en prenant en compte leurs évolutions récentes. Savoir se référer à une culture, des styles, une éthique, des pratiques professionnelles lors de la mise en œuvre d'une production audiovisuelle. Pouvoir mener une étude critique de la production réalisée. Outils et contextes de communication orale et écrite (débats, enquêtes, rapports, etc.).

Anglais : la maîtrise de la langue est indispensable à l'exercice de la profession.

Physique : version simplifiée du tronc commun des autres options (horaire réduit de moitié). Principes mis en jeu dans les dispositifs que le technicien aura à utiliser (électricité et électronique, ondes et rayonnements, optique, photométrie et couleur, acoustique etc.).

Technologie des équipements et des supports : appareils liés à la prise d'image, la prise de son, le stockage, la transformation, la restitution et la distribution de l'information, le contrôle et la mesure.

Techniques et mise en œuvre : définition des étapes et activités de travail, de la conception à la diffusion, exploitation des documents initiaux : synopsis, scénario, découpage, évaluation et choix des moyens. Tournage, prise de vues : rédaction des rapports image, lumière, participation au rapport de script, suivi et gestion des imprévus. Gestion de production : outils d'organisation, gestion des activités et plannings, suivi financier et juridique, évaluation et contrôle de la conformité du produit. Stockage et archivage des éléments du projet. Sécurité, déclaration et suivi de sinistre. Suivi des équipements et consommables, maintenance.

Stage

La durée du stage est de 8 à 12 semaines à temps plein. Pour les candidats qui suivent une formation en deux ans, le stage est organisé à partir de la fin de la première année, à compter de la date du début des épreuves écrites du brevet de technicien supérieur. Il est souhaitable qu'il soit aménagé en plusieurs périodes.

Statistiques

Académie de Toulouse

En 2018 : 12 candidats présents, 11 candidats admis (soit 91,7% de réussite).

En 2019 : 9 candidats présents, 7 candidats admis (soit 77,8% de réussite).

Poursuite d'études

En école spécialisée:

- Diplôme de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS) spécialisation son - Paris (75).
- diplôme de l'Ecole nationale supérieure Louis Lumière section son - Saint-Denis (93).

En licence professionnelle :

- Licence pro électricité et électronique spécialité acoustique et environnement sonore – Université Montpellier II (34).
- licence pro Sciences, technologies, santé activités et techniques de communication spécialité techniques de l'image et du son - IUT de Chambéry Le Bourget du Lac (73).
- Licence pro activités et techniques de communication spécialité techniques de l'image et du son - IUT de Chambéry Le Bourget du Lac (73).
- Licence pro techniques et activités de l'image et du son spécialité communication, création et intégration numérique : image et son – IUT d'Angoulême (16).
- Licence pro techniques et activités de l'image et du son spécialité nouveaux métiers de la vidéo numérique – Université de Nice (06).
- Licence pro techniques et activités de l'image et du son spécialité technologies créatives pour le son et les arts du spectacle – Université de Toulon – La Garde (83).

Pour connaître les poursuites d'études envisageables, consultez les guides régionaux "Après le Bac : choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se Former

- 31 Toulouse**
Lycée des Arènes (*public*)
- 06 Cannes**
Lycée Carnot (*public*)
- 38 Villefontaine**
Lycée des Métiers L. de Vinci (*public*)
- 43 Le Puy en Velay**
Lycée Charles et Adrien Dupuy (*public*) **A**
CFA ENA - Lycée Charles et Adrien Dupuy (*public*)

A formation en apprentissage

- Dossiers les études d'arts
- Diplômes « Du CAP au BTS-DUT »
- Infosup « Après un BTS ou un DUT »
- Fiches métiers ONISEP.
- Parcours Les métiers de l'audiovisuel

Vous les trouverez au CDI de votre établissement
ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de
l'Education Nationale (PSY-EN).**

